

Synthèse publiable du rapport final

Titre du projet	Evaluation d'un dispositif de transfert de connaissances sur les modalités de pilotage et de mise en œuvre de la prévention en région
Coordonnateur scientifique du projet	Linda Cambon, MERISP – Centre Inserm BPH U 1219 – Chaire Prévention ISPED (pour le compte de l'EHESP)
Référence de l'appel à projets (année)	AAP Général - Volet Prévention (2016)

CONTEXTE

La mise à profit des connaissances scientifiques/données probantes au sein du processus décisionnel demande une réflexion systémique associant leur adaptation et dissémination par leurs producteurs, les capacités des utilisateurs à les acquérir, comprendre et appliquer, ainsi qu'une structuration organisationnelle et une culture soutenant leur utilisation. Pour favoriser le transfert de connaissances, il s'agit donc de comprendre l'ensemble des paramètres influant les processus décisionnels, et notamment les dynamiques de diffusion des informations ou contenus innovants, dans ces processus. C'est l'objet de la recherche sur le transfert de connaissances (TC). L'état de l'art sur ces recherches met en évidence d'une part que la simple diffusion de connaissances scientifiques ne suffit pas et d'autre part, que les modalités de TC, pour être efficaces, doivent être contextualisées au milieu dans lequel la diffusion de connaissances est requise. Le projet TC-REG a l'objectif d'évaluer, en régions, l'impact d'un processus d'accompagnement à l'utilisation des données probantes en prévention des cancers sur la modification des pratiques préventives dans la décision - en Agences Régionale de Santé (ARS) – et dans la pratique - en Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), en documentant notamment les mécanismes, processus et conditions d'efficacité mis en place suite à cet accompagnement, pour assurer le transfert de connaissances. Au total, 8 régions sont impliquées dans TC-REG :

- 4 régions dans le Groupe Intervention (GI1) qui bénéficient d'un processus d'accompagnement à l'utilisation des données probantes en prévention des cancers (la Normandie, la Martinique, la Bretagne et PACA) ;
- 4 régions formant le Groupe Sans Intervention (GI2) et ne bénéficiant que d'une simple diffusion de synthèse de connaissances (appelées SIPREV) (le Centre Val de Loire, la Guadeloupe, l'Aquitaine et l'Occitanie).

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

L'étude est une étude de cas multiples comparative de l'effet d'un dispositif d'accompagnement des acteurs de prévention exerçant dans un milieu décisionnel (ARS) et opérationnel (IREPS) (l'intervention ici), associé à l'exploration des mécanismes et conditions d'efficacité du même dispositif par une évaluation réaliste. L'intervention consiste en un dispositif d'accompagnement à l'utilisation des données de la science, issues des SIPREV (formation, appui méthodologique, séminaire, organisation structurelles, mise à disposition de ressources, etc.), selon les plans de transfert définis dans chaque région dans l'étape 1 du projet.

Pour explorer les mécanismes et l'influence du contexte sur l'intervention et ses résultats, l'étude s'inscrit dans le cadre du paradigme de l'évaluation réaliste. Il s'agit de comprendre les conditions de succès des interventions et de leur transférabilité dans d'autres contextes. Cette évaluation permet de comprendre ce qui fait efficacité, dans quel contexte et auprès de qui en basant l'évaluation sur la réalisation d'une théorie de moyenne portée explicitant ce qui se joue à l'intérieur de la rencontre intervention/acteurs/contexte. L'évaluation de type réaliste répond notamment à la question suivante : l'intervention s'est-elle déroulée selon la théorie qui la sous-tend ? Elle s'intéresse spécifiquement aux mécanismes sous-jacents d'effets et à l'influence du contexte. La causalité est dite générative obéissant à trois postulats :

- Une intervention ne fonctionne pas en elle-même et n'est pas ce qui produit un effet car toute intervention est située dans un contexte ;
- L'interaction du contexte et de l'intervention est ce qui déclenche – ou non – le mécanisme ;
- Il n'est pas nécessaire de chercher la loi immuable qui permet d'associer une intervention à la production d'un ou de plusieurs effets mais il s'agit d'observer ce que l'on nomme des demi-régularités ou récurrences. Une demi-régularité est la survenue régulière, mais non nécessairement permanente, d'un effet à la suite de la mise en place d'une intervention qui déclenche un ou plusieurs mécanismes dans un contexte particulier. Ces demi-régularités prennent la forme de configurations « Contexte-Mécanisme-Effet » dans lequel l'effet (E, pour Effet) d'une intervention est issu de l'interaction entre un mécanisme (M) et un contexte (externe à l'intervention (Ce) ou lié à l'intervention (Ci)). En étudiant spécifiquement la récurrence entre ces interactions dans différents contextes, il est possible d'isoler des éléments clés généralisables à une famille de contextes (ici l'action ARS/IREPS en prévention).

Ces conclusions aboutissent alors à des théories intermédiaires qui s'enrichissent peu à peu au fil des cas. Ces théories intermédiaires permettent, dans certaines conditions, de prédire ce que pourrait produire une intervention donnée dans un contexte différent de celui où elle a été testée.

La population concernée est constituée des acteurs en prévention exerçant en région. Dans les régions, ont donc été enquêtés 3 groupes d'acteurs :

- Les professionnels des directions santé publique des ARS ;
- Les membres des CRSA et CCPP dédiées à la prévention en région ;

- Les professionnels des pôles de compétences en éducation pour la santé (PRC), IREPS et acteurs associatifs.

Élaboration de la théorie de moyenne portée initiale et du recueil de données

Ce travail de préparation s'est appuyé sur 4 activités :

- Une recension de la littérature portant sur les stratégies permettant de lever les barrières à l'usage des données probantes ;
- La réalisation des SIPREV en collaboration avec l'UIPES, c'est-à-dire un document synthétique, à fort niveau de preuve mais accessible aux acteurs, traduisant les interventions de prévention les plus probantes sur les facteurs de risques ou déterminant du cancer : alimentation, activité physique, alcool, tabac et compétences psychosociales ;
- Un état des lieux des initiatives déjà prises en matière de transfert de connaissances (TC) et l'identification des obstacles perçus par les acteurs à la démarche de TC afin de pouvoir identifier les stratégies et interventions les mieux adaptées à chacun des contextes régionaux ;
- Un séminaire d'élaboration de la théorie de moyenne portée et des 4 plans de transfert de connaissances (un pour chaque région du G11) les 4 et 5 mai 2017. Les plans de transfert ont été mis en œuvre dans chaque région du G11 pendant 18 mois.

Mesures et analyses de données

Le recueil de données a consisté en une investigation quantitative (questionnaire auto-administré), et des investigations qualitatives (entretiens et observations). Les données recueillies ont été codées puis analysées avec le logiciel NVivo® et Mind View® (pour la série 3). Les résultats ont été discutés lors d'un séminaire le 18 octobre 2019 avec les 4 régions du G11.

RÉSULTATS

Théories de moyenne portée récurrentes finales

8 théories de moyenne portée affinées finales ont pu être définies. Organisées autour des mécanismes à activer, elles illustrent comment activer ces mécanismes et dans quelles conditions ils le seront.

Exemple, **théorie de moyenne portée 1** : L'utilisation des données issues de la science est facilitée si les professionnels se sentent capables de comprendre ces données. Ceci est favorisé par des activités d'accompagnement au changement de pratique (formation, soutien, séminaires, courtiers, etc.) notamment si le contexte organisationnel facilite cette pratique, qu'il y a une volonté politique de l'institution à l'encourager et que les acteurs acquièrent de l'expérience dans cette dernière.

Recommandations pour le déploiement du TC

Nous avons à partir de ces théories défini les 7 conclusions/recommandations suivantes pour le déploiement de TC REG à partir duquel le guide digital pourra être

réalisé.

Recommandation 1 – Un environnement professionnel favorable au TC

L'utilisation des données de la science est d'autant plus facilitée que les conditions dans lesquels les professionnels exercent sont en phase avec les principes du transfert de connaissances.

Notamment, le changement de pratique vers une utilisation accrue des données de la science est accentué si l'institution dans laquelle travaillent les professionnels affichent une volonté politique claire en la matière et si l'environnement facilite cet usage en le rendant plus facile, plus pratique et en le valorisant.

Recommandation 2 – L'expérience apprenante

Si l'usage des données scientifiques dans la pratique n'est pas sans exiger, au départ, un investissement important (cognitif, temps, etc.), il ressort de l'étude que plus les professionnels s'exercent à utiliser des données de la science plus la pratique peut s'ancrer et devenir routine. L'expérience est donc apprenante.

Recommandation 3 – Utilité à court terme et appropriation autonome

Les mécanismes les plus fortement impliqués dans l'ancrage des pratiques de transfert de connaissances sont liés à un usage direct des données de la science dans l'activité des professionnels. En effet, les professionnels sont plus enclins à utiliser les données issues de la science dès lors qu'ils les perçoivent utiles pour légitimer, plaider ou modifier concrètement leurs pratiques et qu'ils se sentent en capacité de s'approprier ces données de manière autonome. Ceci est d'autant plus possible que ces données sont accessibles, conformes à leur besoin (adaptées) et qu'ils ont été accompagnés à leur utilisation.

Recommandation 4 – La communication/diffusion de données issues de la science favorise la perception d'utilité, les capacités et la motivation à utiliser des données de la science si les conditions environnementales de travail en permettent l'usage

Les activités de communication sur les données probantes que ce soit par voie papier, courriel, par l'inclusion de données probantes dans les outils bibliographiques, la diffusion des données probantes par le Web ou la mise en œuvre d'un plaidoyer auprès des décideurs ou auprès des partenaires influencent plus particulièrement :

- La motivation à utiliser les données de la science, la capacité à les identifier et se les approprier si les professionnels ont déjà une expérience dans cette pratique.
- La perception que cela va permettre de changer leurs pratiques (utilité instrumentale), si les professionnels ont déjà une expérience dans cette pratique, et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette pratique.
- La perception que cela apporte une nouvelle manière de présenter son activité (utilité conceptuelle), si les professionnels ont été formés à cette usage, ont une

expérience dans cette pratique et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette dernière.

- La perception que cela va permettre de légitimer leurs activités, convaincre de sa plus-value (utilité stratégique), si les professionnels ont une expérience dans cette pratique et que la volonté politique institutionnelle est favorable à cette dernière.

Recommandation 5 – Les activités de transformation/adaptation des données ont un impact sur la capacité de s'approprier les données et la perception qu'elles permettent de changer concrètement les pratiques, si l'environnement professionnel y est favorable

Les activités de transformation/adaptation des données aux acteurs regroupant notamment l'inclusion d'éléments probants dans les outils de communication habituels ; l'adaptation et la diffusion d'éléments probants par capsules vidéo ou des notes d'orientation, des notes explicites et orientées, des documents de connaissances, la création de sélections bibliographiques (actions fondées sur des données probantes), la co-construction multidisciplinaire et multi-professionnelle d'outils et de processus de TC, influencent notamment :

- La capacité d'appropriation des données issues de la science dans sa pratique, notamment si les professionnels ont déjà l'expérience de leur usage
- La perception que cela va permettre de changer leurs pratiques (utilité instrumentale), si les professionnels ont déjà une expérience dans cette pratique, et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette pratique.

Recommandation 6 – Les activités structurelles de facilitation de l'usage des données issues de la science influencent la perception d'utilité des données notamment dans le cadrage des pratiques et la mobilisation de nouveaux partenariats

Les activités structurelles de facilitation du transfert de connaissances du type communication institutionnelle au sujet d'un programme ou d'un plan de TC, utilisation du programme de TC pour développer des partenariats spécifiques (recherche, autres associations), identification d'une charte graphique pour les activités de TC, développement d'un service de soutien pour le développement du TC, d'évaluation des pratiques prometteuses, modification, renforcement ou orientation de l'activité d'un plan de TC existant, mise en place de réunions de coordination interne (comment utiliser les données probantes) ou rappel systématique de l'importance (intérêt, valeur ajoutée) de l'utilisation des données issues de la science lors des réunions d'équipe et/ou de projet ou dans les documents professionnels ou financiers, influencent notamment :

- La perception que cela apporte une nouvelle manière de présenter son activité (utilité conceptuelle), si les professionnels ont été formés à cette usage, ont une expérience dans cette pratique et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette dernière.

- La perception que cela va permettre de développer des partenariats (utilité processuelle) avec le milieu de la recherche si les professionnels ont été formés à cette usage, ont une expérience dans cette pratique et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette dernière.

Recommandation 7 – Dès lors que l'environnement organisationnel et politique est favorable au sein de l'institution, les activités d'accompagnement au transfert de connaissances influencent notamment les capacités à comprendre et utiliser les données issues de la science et le sentiment de leur utilité à plusieurs niveaux : conclure de nouveaux partenariats, légitimer et/ou réinventer ses pratiques

Les activités d'accompagnement au transfert de connaissances du type réunion de communication spécifique sur les données issues de la science, sensibilisation à l'utilisation des données probantes (réunion, séminaire, etc.), formation sur l'analyse et l'utilisation des données probantes, ateliers d'analyse et d'échange sur les données probantes, soutien méthodologique, existence d'un référent proactif pour le déploiement du TC (encourager, mobiliser, rappeler et soutenir le développement du TC), soutien méthodologique pour le déploiement du TC, création et diffusion d'outils méthodologiques basés sur les données issues de la science (grilles, référentiels) pour soutenir leur utilisation de manière autonome, élaboration d'un guide méthodologique pour aider à la mise en œuvre du TC et pour faciliter l'utilisation d'outils élaborés à partir de données probantes (issues ou non du SIPREV) influencent notamment :

- Les capacités de compréhension, d'appropriation et d'identification des données issues de la science si les professionnels ont une expérience dans cette pratique et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette dernière.
- La motivation à utiliser des données issues de la science si les professionnels ont une expérience dans cette pratique.
- La perception que cela va permettre de changer leurs pratiques (utilité instrumentale), légitimer leurs activités, convaincre de sa plus-value (utilité stratégique) si les professionnels ont déjà une expérience dans cette pratique, et que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette pratique.
- La perception que cela va permettre de développer des partenariats avec le milieu de la recherche si les professionnels ont déjà une expérience dans cette pratique, que l'organisation et la volonté politique institutionnelle sont favorables à cette dernière et que cette activité d'interaction est soutenue et valoriser financièrement.

IMPACTS ET PERSPECTIVES

Les perspectives de ce projet sont d'ordre opérationnelle et au bénéfice des acteurs en prévention et promotion de la santé. Il s'agit notamment :

- **Vulgariser des enseignements de TC REG** à travers un document de communication (*policy-brief*) à envoyer au dispositif d'appui à la prévention et à la promotion de la santé piloté par les ARS et installé dans toutes les régions ;
- **Créer un espace d'accompagnement au transfert de connaissances** afin de mettre à disposition des acteurs les ressources de transfert de connaissances produites par les 4 régions du G11 et les recommandations du projet TC-REG pour favoriser le déploiement du transfert de connaissances.